



Monsieur le Préfet de la Savoie
DDETSPP - service ICPE
321 chemin des moulins
73000 CHAMBERY

Moûtiers, le 18 octobre 2021

*Objet : Enquête publique CMCA Aime-la-Plagne.
affaire suivie par Adrian POINTON, DGS, adrian.pointon@coeurdetarentaise.fr*

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous communiquer, comme vous me l'avez proposé, mon avis sur la demande de la société CMCA relative au renouvellement de l'autorisation d'exploitation de la carrière d'Aime-la-Plagne et de ses équipements associés, incluant un élargissement de la carrière à l'éperon rocheux surplombant la RN 90, ainsi que la création d'une nouvelle station de transit des matériaux.

Ce projet me semble répondre aux besoins du territoire de Tarentaise-Vanoise identifiés dans son schéma de cohérence territoriale, notamment l'accompagnement de sa progression démographique (+ 4 000 nouveaux habitants environ en 15 ans), l'amélioration de l'offre d'équipements publics, le développement de son activité économique (tourisme, industrie et BTP en particulier) ainsi que la préservation d'un équilibre raisonnable entre consommation foncière et préservation du capital naturel.

L'exploitation de la carrière d'Aime-la-Plagne participe de ces objectifs. L'extraction de matériaux et la gestion des déchets de chantier constituent quelques unes des conditions nécessaires à l'aménagement et au développement durable d'un territoire tel que le nôtre. A cet égard, l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise que je préside par ailleurs entend jouer un rôle prépondérant en conduisant des études dans le cadre du schéma régional des carrières.

J'attache cependant une importance particulière à la bonne prise en compte, par la société CMCA et les services de l'Etat, des risques associés à ce projet, tant pour la population riveraine que pour l'environnement du site. Je souhaite que l'exploitation de la carrière soit assortie de mesures renforcées en matière de prévention des chutes de blocs, de préservation du paysage, de la biodiversité et du milieu aquatique, et de limitation des nuisances sonores et des poussières générées par l'activité.

J'émet donc un avis favorable sous réserve à la demande de la société CMCA.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le Président,
Fabrice PANNEKOUCKE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE LA CONVOCATION
11.10.2021

DATE D’AFFICHAGE
11.10.2021

L’an deux mil vingt et un
Le dix-huit octobre à 19 heures 30

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance Publique sous la présidence de Mme ABONDANCE POURCEL Jocelyne, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 11

Présents : 10

Votants : Pour 10

Contre 0

Abstentions 0

Etaient présents :

Mrs BERNARDON Paulin, DE BORTOLI Jean-Paul,
MONTMAYEUR Boris, RIMBOUD Bruno, ROMANET Joël
Mmes ABONDANCE Monique, BOURGEOIS Catherine
ROMANET Marie-Aline, TABRAN Floriane

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusé(es) : GOMBERT Pierre Alain

Etaient absent (e) : néant

Mme ROMANET Marie Aline a été élue secrétaire de séance.

OBJET : AVIS SUR L’ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA CMSE (ex CMCA) POUR LE RENOUELEMENT ET LA MODIFICATION DE L’EXPLOITATION DE LA CARRIERE DE VILLETTE.

Mme La Maire expose que la société CMSE (ex CMCA) a déposé en Préfecture une demande d’autorisation pour le renouvellement d’autorisation d’exploitation avec modification des conditions d’exploitation de la carrière de Villette et installations des traitements, commune d’AIME LA PLAGNE pour une durée de 30 ans.

La demande d’autorisation a été soumise à enquête publique du 13 septembre au 15 octobre 2021. Le périmètre de l’enquête était étendu autour de la carrière englobant les communes de NOTRE DAME DU PRE et de SAINT MARCEL. Le dossier et le registre d’enquête étaient disponibles à l’accueil de la Mairie D’AIME LA PLAGNE (description du projet sur le site de la préfecture (www.savoie.gouv.fr/politiques-publiques/environnement-risques-naturels-et-technologiques)) Un commissaire enquêteur a été désigné et a siégé à la Mairie D’AIME LA PLAGNE.

Mmes ABONDANCE-POURCEL Jocelyne et BOURGEOIS Catherine ont été reçues avec d’autres élus des communes avoisinantes à la salle polyvalente de MACOT LA PLAGNE et ont assisté à une réunion de présentation par la CMSE.

Mme la maire expose que la poursuite de l’activité aura des conséquences mineures sur le plan communal (tirs de mine, alternat de circulation sur la RN 90 hors week-ends et saison hivernale).

Cependant cette poursuite d’activité permettra de consolider un éperon rocheux menaçant de s’effondrer, de supprimer une poche de schiste noir inexploitable et permettra de récupérer les remblais des entreprises du secteur, sans oublier l’impact sur l’emploi et l’activité économique de la vallée.

Mme La Maire invite le Conseil Municipal à formuler un avis sur ce projet.

DÉPARTEMENT
DE LA SAVOIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de réception en préfecture
073-200055762-20211028-DEL228102021-DE
Date de télétransmission : 10/11/2021
Date de réception en préfecture : 10/11/2021

Arrondissement
d'Albertville

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune
AIME-LA-PLAGNE

de la Commune d'AIME-LA-PLAGNE

L'an deux mille vingt vingt et un, le vingt huit octobre à dix huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conformément à l'article 54 de la Loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Franck Chenal - Murielle Chenal - Hervé Chenu - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Gostoli De Lima Isabelle - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Marie Martinod - Rose Paviet - André Pellicier - Marie-Pierre Rebrassé - Sandrine Richel - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin - Amélie Viallet

Excusés : Azélie Chenu (pouvoir à Jacques Duc) - Marie Latapie (pouvoir à Hervé Chenu) - Laetitia Rigonnet (pouvoir à Corine)

Madame Marie Martinod a été désignée secrétaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

Date convocation : 22 octobre 2021

Date affichage : 04 novembre 2021

N° 2 - CARRIERE DE VILLETTE CMCA - DEMANDE DE RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION D'EXPLOITATION AVEC MODIFICATION DES CONDITIONS D'EXPLOITATION - ENQUETE PUBLIQUE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que Monsieur le Préfet de la Savoie a diligenté une enquête publique du lundi 13 septembre au vendredi 15 octobre 2021 en Mairie d'Aime-la-Plagne, sur la demande présentée par la société CMCA qui sollicite le renouvellement de l'autorisation d'exploitation avec modification des conditions d'exploitation d'une carrière et installations de traitement situées à Vilette, commune d'Aime-la-Plagne, et ce pour une durée de 30 ans.

En préambule, elle retrace les étapes des accords intervenus entre l'exploitant de la carrière et la Commune, sachant que l'exploitation de cette carrière a débuté en 1973 avec l'entreprise Botto, soit près de 50 ans d'activité pour ce site.

Le bail en vigueur a été conclu le 21 décembre 1990, il s'agit d'un bail de location conclu à l'époque avec la société des carrières de Vilette (SOCAVI) pour l'exploitation de la carrière, la commune étant propriétaire de la quasi-totalité des terrains exploités.

Ce bail a fait l'objet de 4 avenants ainsi qu'il suit :

- Avenant n° 1 en date du 4 décembre 2006 portant principalement sur le calage de la date du bail de location des terrains avec la date de l'arrêté préfectoral qui autorise l'exploitation jusqu'au 11 juillet 2027

- Avenant n° 2 en date du 13 décembre 2016 portant principalement sur l'ajout de la parcelle ZS 476 dans le bail
- Avenant n° 3 en date du 7 juillet 2017 portant principalement sur la fusion absorption de la société SOCAVI au profit de la société CMCA
- Avenant n° 4 en date du 22 février 2019 portant principalement sur la définition de la surface complémentaire mise à disposition du preneur, les modalités de remblayage de la carrière, l'accord du bailleur pour que le preneur sollicite les autorisations administratives relatives aux opérations de défrichement dans le cadre de la réalisation d'un dossier pour l'extension de la carrière sur l'éperon rocheux situé en bordure de la RN 90 (extension qui a reçu un avis favorable des services de l'Etat.), la modification des articles relatifs au loyer et la vérification des quantités extraites.

Elle rappelle ensuite l'information délivrée au conseil municipal amené à donner son avis sur la demande présentée par la sté CMCA au conseil municipal du 28 octobre, soit :

- courriel du 7 septembre donnant les dates de l'enquête, les modalités de mise à disposition du dossier en Mairie et en ligne sur le site de la préfecture de la Savoie
- réunion de présentation à l'ensemble des conseillers municipaux du projet, le jeudi 30 septembre, par M. Schmitt directeur foncier et M. Chambon directeur exploitation carrières, représentants la Société CMCA

Elle ajoute que la Communauté de Communes des Versants d'Aime, appelée elle aussi à donner un avis sur la demande de la société CMCA, a donné un avis défavorable (à la majorité de ses membres) en date du 6 octobre 2021.

Après discussions, elle propose de donner un avis défavorable au projet de demande d'autorisation d'exploitation avec modification des conditions d'exploitation d'une carrière et installations de traitement situées sur le territoire de la commune d'Aime-la-Plagne, pour les motifs suivants :

- La population de la commune déléguée de Villette a exprimé sans aucune ambiguïté, et ce, à maintes reprises à travers des courriers, des pétitions, l'expression lors des réunions publiques dites de quartiers organisées dans le village de Villette, la constitution d'un collectif local sous forme d'une association Loi 1901, l'association « Stop carrière », de sa volonté de voir l'exploitation de la carrière s'arrêter en 2027 compte tenu de toutes les nuisances qu'elle subit depuis le début de l'activité de la carrière, soit depuis près de 50 ans : tirs de mine, vibrations, poussières, scories, nuisances diverses liées à l'exploitation proche des habitations, notamment nuisances sonores ... Une nouvelle autorisation d'exploitation de 30 ans n'est donc pas supportable pour la population du village de Villette (535 habitants).

- La problématique de la circulation sur la Route Nationale 90, route très fréquentée pour l'accès aux stations de sports d'hiver et d'été de la Haute-Tarentaise. Les coupures de route consécutives à l'exploitation de l'éperon vont occasionner inévitablement des files de voitures à l'arrêt sur cette route et, par voie de conséquence, la prise de solutions alternatives en itinéraires bis par les automobilistes qui vont alors transiter par les routes communales des villages de Villette et de Montgirod et occasionner ainsi bouchons et fort trafic dans ces villages non dimensionnés à cet effet.

- La modification significative du paysage dans le cas de la poursuite de l'exploitation de l'éperon, éperon qui aujourd'hui masque pour partie la carrière.

Par ailleurs, au vu des motifs exposés ci-dessus, elle propose également que le conseil municipal se positionne dès aujourd'hui, pour que le bail de location des terrains communaux, bail qui arrive à expiration le 28 juillet 2027, ne soit pas renouvelé manifestant ainsi de manière ferme et irrévocable sa volonté que cesse l'activité de la carrière à horizon 2027.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions André Pellicier et Rose Paviet) de donner un avis défavorable au projet de demande d'autorisation d'exploitation avec modification des conditions d'exploitation d'une carrière et installations de traitement situées sur le territoire de la commune d'Aime-la-Plagne et de se positionner, dès aujourd'hui, pour que le bail de location des terrains communaux ne soit pas renouvelé en 2027.

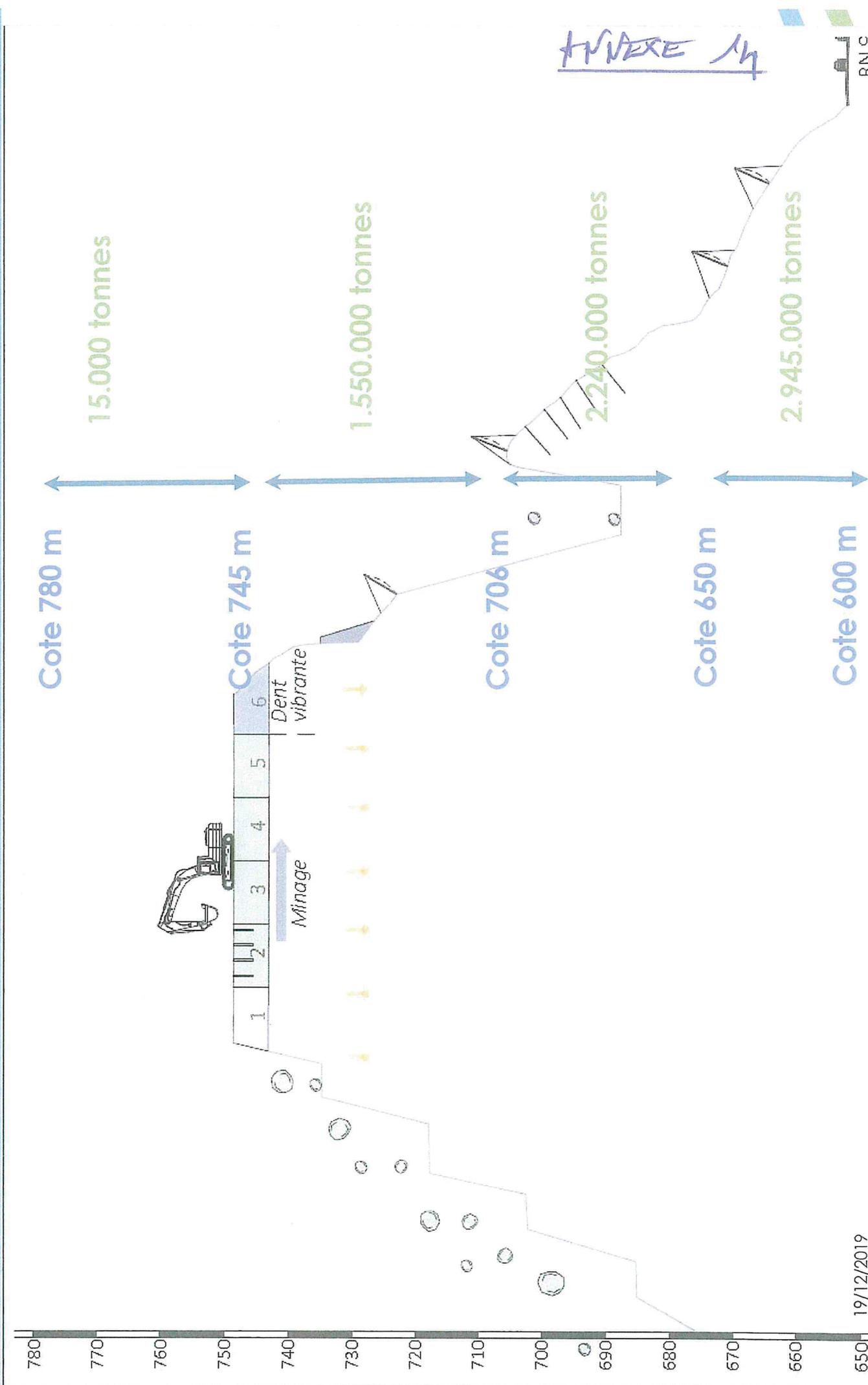
AINSI DELIBERE

Le Maire,

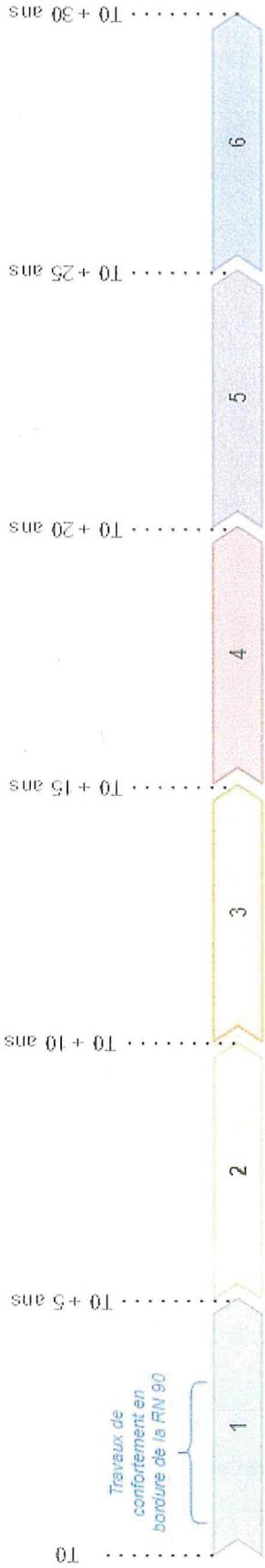
Corine MAIRONI-GONTHIER



.Une réserve de 30 années d'exploitation : 6.750.000 tonnes



Phasage de l'exploitation de la carrière CMSE de Villette à Aime la Plagne



Les plans de phasage du dossier de demande (classeur 1) : phasage d'extraction p. 43-50 et phasage de remblaiement p. 51-59 sont à consulter en parallèle pour une compréhension complète et visuelle du phasage décrit ci-dessous

1 : Travaux préparatoires de l'éperon : pose de l'instrumentation, construction des merlons, dégagement d'une plateforme à la cote 745 m, déroctage de la masse C4, exploitation à la cote 706 m, terrassement de la dent creuse (cf étapes 0 à 5 de l'étude d'AVP Arias Montagne, coupures de la RN 90 envisagées au besoin durant les étapes 1 à 5 sur 2 ans et 7 mois)

Exploitation du carreau existant : approfondissement du carreau du site actuel à la cote 645 m pour la moitié est, la partie ouest est quant à elle déjà définitive

Remblaiement du carreau : une 1ère verse commence à être réalisée sur la moitié ouest du carreau

Remise en état des fronts supérieurs nord

2 : Extraction de l'éperon : Création des fronts TN/750 m, 750/735 m, 735/720m et 720/705 m à l'est-nord-est (cf étape 6 de l'étude d'AVP Arias Montagne, coupures de la RN 90 probables pour les phases sensibles)

Remblaiement du carreau : Poursuite de la verse à l'ouest à la cote 690 m

3 : Extraction de l'éperon : Extraction de l'éperon jusqu'à la cote 675 m, création définitive du front 705/690 m (cf étape finale 7 de l'étude d'AVP Arias Montagne)

Remblaiement du carreau : Poursuite de la création de la verse en 2 talus séparés par une banquette à 700 m NGF, le talus 700/675 m pourra être remis en état

4 : Extraction de l'éperon : Extraction de la zone est-nord est et de la zone sud-est de l'éperon, à la fin de l'étape ces deux zones se rejoignent à la cote 660 m (cf étape 7 finale de l'étude d'AVP Arias Montagne)

Remblaiement du carreau : Finalisation de la 1ère verse à la cote 725 m, remise en état de cette verse

5 : Extraction de l'éperon et approfondissement du carreau : Les fronts du secteur sud issus de l'exploitation de l'éperon seront en position définitive (cf étape finale 7 de l'étude d'AVP Arias Montagne), le carreau issu de l'extraction de l'éperon côté interne sera approfondi à la cote 630 m

Remblaiement du carreau : Une deuxième verse est créée de la cote 675 à 630 m

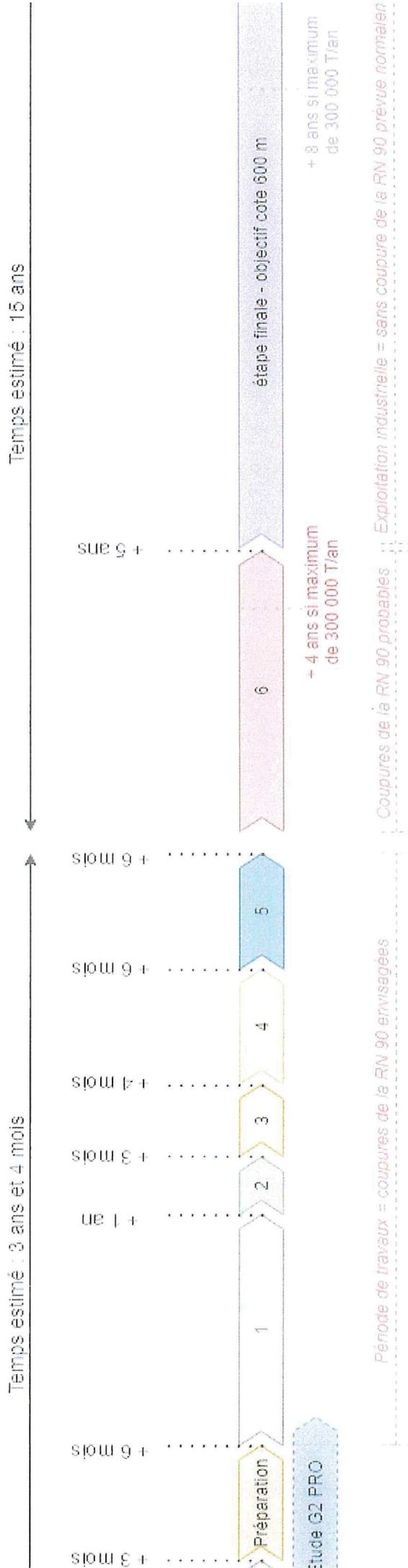
6 : Extraction de l'éperon et approfondissement du carreau : Approfondissement jusqu'à la cote finale de 600 m du carreau côté interne; deux derniers fronts sont créés (630/615 m et 615/600m)

Remblaiement du carreau : Une troisième verse est créée à l'est sud-est du site de la cote 600 à 630 m

ANVERA 15

ÉPERON ROCHEUX

Planning prévisionnel des travaux sur la base de l'étude d'avant-projet ARIAS MONTAGNE et une moyenne d'extraction de 250 000 T/an pour les étapes 6 et finale



- 0 : Pose de l'instrumentation
- Préparation : Dégagement de la zone du merlon M1
- 1 : Construction des merlons et confortements
- 2 : Dégagement d'une plateforme à la cote 745 m (moyenne de 5 000 T/an)
- 3 : Déroctage du compartiment C4
- 4 : Exploitation à la cote 706 m (moyenne de 30 000 T/an)
- 5 : Terrassement de la dent creuse
- 6 : Exploitation jusqu'à la cote 706 m (moyenne de 250 000 T/an)
- étape finale : Exploitation jusqu'à la cote 600 m (moyenne de 250 000 T/an)

Les délais seront ajustés lors de l'étude G2 PRO

CARRIERE DE VILLETTE : redevances et loyers

	Redevance fortagage	Loyers terrains
Versement 2021	Non encore parvenu	15 624,19 €
Versement 2020	192 074,59 €	15 648,66 €
Versement 2019	185 005,28 €	15 624,19 €
Versement 2018	181 997,07 €	15 049,14 €
Versement 2017	181 545,90 €	14 816,68 €
Versement 2016	183 501,18 €	14 767,74 €
Versement 2015	183 049,94 €	14 926,79 €
Versement 2014	182 598,71 €	14 890,08 €
Versement 2013	177 935,98 €	14 853,38 €
Versement 2012	165 752,70 €	14 474,00 €